

Refus d'expertise

Par lionne1212

bonjours par deux fois je ne me suis pas rendue a une convocation d'expertise psychiatrique demander par la police pour une affaire d'escroquerie en reunion, blanchiment d'argent ect ayant été convoquer la semaine derniere pour une autre audition opj m'a redemander si jaccepterai une nouvelle convocation je lui ai redi que non

le dossier a dejas etais transmis une premiere fois au parquet et la l'opj m'a dit que la procureur voulai quil lui renvoye pour le reetudier

je voudrais savoir combien elle a de temps pour le reconsulter avant jugement et pour l'expertise je voudrais savoir si elle peut m'obliger a la passer et par quels moyens

et sous combien de temps ? merci pour vos reponse ps je nai pas d'avocat